

des bruits, confirmés, puis démentis, qui annoncent la confiscation des collections juives en territoire non occupé.

Une conférence réunie spécialement à Berlin en aurait étudié la possibilité — sans la trouver. Cette nouvelle proie qui existe si proche, au sud de la Loire, de l'autre côté de la ligne de démarcation, est bien tentante ! Mais comment la capter tout entière sans utiliser les moyens de pression militaire de l'autorité allemande ?

Mieux vaut donc s'en tenir à la zone d'occupation où des collections de moindre importance restent encore disponibles en grand nombre. Ne sont-elles pas soumises aux mêmes juridictions que les trésors d'art des Rothschild ou des Lazare-Dreyfus ? La quantité peut éventuellement compenser la qualité.

Il y a bien, il est vrai, les salves de protestations tirées des Musées et des Domaines, les représentations officielles de la Commission d'Armistice et ces fâcheux engagements internationaux de La Haye, sans cesse rappelés aux occupants... Qu'importe ! Rosenberg a déjà arrêté sa position et affirmé le bien-fondé des opérations en cours. Le rapport de son mandataire Utikal au Generalleutnant Reinecke (1) a précisé une fois pour toutes le point de vue national-socialiste en refusant les réclamations françaises. Rien n'empêche donc de poursuivre et même de développer l'action entreprise.

Des conséquences plus larges, embrassant un plus vaste domaine, vont être désormais tirées des ordres du Führer prévoyant la « sauvegarde » des propriétés israéliennes.

« Dans de nombreuses habitations juives, restées inoccupées, le mobilier a disparu, étant donné, écrit Rosenberg, que la garde ne pouvait en être assurée. »

Cette invraisemblable constatation, qui paraît dictée par une touchante sollicitude, est présentée dans le mémorandum adressé à Hitler le 18 décembre 1941. Elle précède et veut expliquer la décision du Reichsleiter : « C'est pourquoi je requiers du Führer son approbation pour la saisie de tous les

mobiliers appartenant à des Juifs qui ont fui, ou à ceux qui sont sur le point de fuir (*sic*), à Paris comme dans tous les territoires occupés de l'Ouest, pour fournir tout le mobilier possible à l'administration de l'Est » (1).

Peu de jours après, Hitler faisait répondre par le Dr Lamers qu'il acceptait la proposition de Rosenberg et lui donnait toute latitude pour réaliser ces nouvelles saisies (2). Le chef du haut commandement de l'Armée et les commissaires du Reich pour les territoires occupés en étaient informés dans le même temps.

Pour parer à un nouveau sursaut d'indignation des autorités françaises, les délégués allemands à la Commission d'armistice sont prévenus qu'ils auront, le cas échéant, à répondre à toute intervention en déclarant seulement que « la demande a été transmise au service compétent à Berlin pour examen de la décision » (3).

Enfin les chefs de sections A.B.C. de l'Administration militaire à Paris reçoivent l'ordre de n'admettre ni dérogations ni protestations, contre l'action M. (4).

Dès le début de cette troisième phase de la campagne de spoliation, les résultats surpassent toute espérance. L'état-major du Reichsleiter Rosenberg est débordé (5), une organisation renforcée en moyens d'action et en personnel se révèle indispensable.

Au début de mai 1942, il est alors définitivement établi que cette nouvelle offensive de « sauvegarde » sera menée par deux

(1) Mémorandum adressé par Rosenberg au Führer, le 18 décembre 1941.

(2) Réponse au mémorandum de Rosenberg, signée Lamers, en date du 31 décembre 1941.

(3) Lettre du commandant militaire en France à la Commission allemande d'armistice, en date du 28 février 1942.

(4) Lettre du commandant militaire en France en date du 7 avril 1942, aux chefs de sections A.B.C. de l'Administration militaire de Paris.

(5) Ces événements coïncident avec une recrudescence des déportations d'Israéliens dans la zone occupée.

services placés, l'un et l'autre, sous la direction du Reichsleiter Rosenberg.

L'action M., qui centralise administrativement toute l'affaire, reçoit ses ordres directement de Berlin.

La *Dienststelle Westen* par contre se réserve les valeurs artistiques, ce qui l'amène inévitablement à se confondre avec l'E.R.R. à qui elle emprunte son personnel et son organisation de fonctionnement.

Une fois ces mesures prises sur le plan administratif, les confiscations de l'Amt Westen arrivent rapidement à cette première étape, d'enregistrement et de contrôle, qu'est devenu un musée de France sur le chemin du Reich — 2 703 tableaux, 2 898 objets meublants, ou décoratifs, sont inventoriés au Jeu de Paume par les experts de l'E.R.R., sous la rubrique M.A.B. Tous proviennent d'appartements entièrement démenagés.

Un document allemand permet d'évoquer l'étendue de ce pillage (1) — 69 619 logements juifs, dont 38 000 à Paris — furent vidés de toute propriété usuelle ou ornementale.

Ce n'était plus seulement des objets de luxe sélectionnés par la fortune au caractère artistique incontestable, mais des éléments familiers pris au décor que chacun de nous garde comme une partie intégrante de soi-même. Entre les mains des experts de l'E.R.R. beaucoup de souvenirs précieux devenaient anonymes et figuraient dans la catégorie : « Unbekannt », origine inconnue.

Pendant toute l'année 1942 et les premiers mois qui suivirent l'état-major Rosenberg fut essentiellement occupé à ces diverses liquidations intérieures et extérieures.

Au cours de l'année 1943 l'inquiétude s'insinue cependant dans un service qui, plus que tout autre, a besoin de la victoire

(1) Rapport de von Behr sur l'action M. dont il était le chef, pour la période allant jusqu'au 31 juillet 1944.

Dans un rapport signé de Rosenberg lui-même, un an auparavant, le 4 novembre 1943, il était fait état à cette date de 52 828 logements démenagés en France, Belgique et Hollande.

des armes pour maintenir son activité. L'abondance miraculeuse, alimentée de saisies et de pillages, pourrait être brutalement tarie. Il ne s'agit plus de faire durer, il faut désormais se hâter et ne rien négliger pour ne pas compromettre les bénéfices de la nouvelle Allemagne.

C'est alors que tous les hôtels, tous les appartements des grands propriétaires israéliques mis à la disposition d'une occupation qui risque de s'abrèger, vont perdre les ornements et même le mobilier qu'ils avaient provisoirement conservés pour leurs nouveaux occupants (1).

Des objets d'art, des meubles signés, arrivèrent alors au Jeu de Paume, avec une profusion qui ne fut pas sans rappeler celle des premiers jours de l'occupation.

La demeure parisienne de la famille David-Weill dut céder entre autres choses, du 31 août au 4 septembre 1943, 176 meubles de styles anciens; sans même que soient évoquées par les nazis les protestations et les batailles auxquelles avait donné lieu, peu de mois auparavant, l'enlèvement de la collection.

Ce riche butin resta au musée le temps d'une exposition et d'un emballage soigné qui permit, d'ailleurs, sans que ce fût prévu par les Allemands, d'assurer après la guerre, dans les mêmes caisses, le retour des meubles et des tableaux.

Peu après le déménagement de l'hôtel de la rue de Chézy, ce sont les tableaux Schloss destinés à Hitler, qui font une brève et sensationnelle halte au centre de l'E.R.R.]

Un autre ensemble appartenant au banquier autrichien Neumann avait aussi rejoint le Jeu de Paume avec une cinquantaine de peintures du XVII^e siècle hollandais. Les noms de Teniers, Van Ostade, Van Goyen signaient de nombreuses toiles. Succession fortuite de deux des plus grandes collections

(1) L'autorisation de pénétrer dans les appartements occupés par l'armée, appartenant antérieurement à des Juifs, et d'y saisir les œuvres d'art et le matériel culturel fut donnée par lettre du haut-commandement de l'Armée datée du Quartier général, le 17 octobre 1943, en réponse à la demande de l'E.R.R., n° 89/443.